

Liste de prix au 1^{er} janvier 2008

ALCOOLOGIE

- **Foyer**

Prix de pension pour les bénéficiaires de l'assistance CHF 150.-- / jour

Le montant forfaitaire mensuel pour les dépenses personnelles et les vêtements, + le prix de l'abonnement mensuel aux TPG seront facturés en plus.

Pour les bénéficiaires du Service des Prestations Complémentaires (SPC) CHF 128.50 / jour

Participation aux frais de nourriture à charge du bénéficiaire du SPC CHF 21.50 / jour

Pour les pensionnaires dont le séjour est régi par l'art. 60 CPS CHF 150.-- / jour

Pour les personnes domiciliées hors du canton de Genève (CIIS) CHF 436.60. / jour

Absences prolongées d'au moins 5 jours, consécutifs justifiées et acceptées Déduction de CHF 20.--/jour sur le prix de pension

- **Résidence**

- **chambres**

Prix par mois CHF 900.--
Si décompte à établir en cours de mois CHF 29.60 / jour

Pour les personnes domiciliées hors du canton de Genève (CIIS) CHF 239.40 / jour

- **appartement de 3 pièces** CHF 1'300.-- / mois

+ abonnement téléphonique CHF 25.25
+ communications téléphoniques
+ consommation d'électricité

- **Stage ambulatoire**

Forfait journalier (repas compris) CHF 55.-- / jour ouvrable
Pour les personnes payant elle-même CHF 20.-- / jour ouvrable

- **Suivi ambulatoire**

Entretien hebdomadaire CHF 50.-- / par semaine

AVENANT AU PRIX DE PENSION

1. FOYER

Base de calcul

Le prix de pension appliqué aux pensionnaires du FOYER inclut notamment les frais de logement et de repas :
repas (petit-déjeuner CHF 4.-- / repas de midi CHF 9.-- / repas du soir CHF 7.--).

2. RESIDENCE

Les pensionnaires de la Résidence versent CHF 900.-- par mois (CHF 29.60 par jour) pour le logement.

Ils peuvent prendre leurs repas à la Cafétéria du lundi au vendredi, selon les tarifs en vigueur. Les repas pris au Foyer sont facturés au tarif indiqué sous point 1.

3. ABSENCES PROLONGEES

En cas d'absence prolongée d'au moins 5 jours consécutifs, justifiée et acceptée, une réduction de CHF 20.--/jour est accordée sur le prix de pension.

4a. SUIVI AMBULATOIRE

Pour offrir un soutien aux personnes ayant quitté la Maison de l'Ancre, les séances du **Groupe d'entraide** et du **Groupe d'échange** leur sont offertes gratuitement.

4b. SUIVI AMBULATOIRE POST SEJOUR

Les entretiens individuels et de conseil sont facturés.

5. PERSONNES DOMICILIEES EN DEHORS DU CANTON DE GENEVE

Dans la mesure où l'effectif de pensionnaires n'est pas complet, il est possible d'accueillir une personne domiciliée en dehors du territoire genevois.